



## COMITE DEPARTEMENTAL DE VOL LIBRE DE HAUTE SAVOIE

97 A, avenue de Genève 74000 Annecy

Agrément FFVL : 03801 - Siret : 431 986 99100013

Courriel : [contact@cdvl74.fr](mailto:contact@cdvl74.fr)

### Note de cadrage projet DEJEPS CDVL74

**OBJET :** Aider les stagiaires DEJEPS PARAPENTE à construire et réaliser tout ou partie de leur projet en vue de l'obtention des UC 1 et 2 dans un cadre associatif.

---

**Commanditaire :** CDVL74

Association 1901, organe déconcentré de la FFVL dont le siège est à Annecy

---

#### **Contexte :**

En 2025, le département de Haute-Savoie a compté 7374 licenciés dont plus de la moitié sont des élèves des écoles professionnelles.

Organe déconcentré de la FFVL, le CDVL74 représente le vol libre sur le département 74 et sa vocation est de promouvoir et pérenniser la pratique notamment en aidant les associations à entretenir et louer les sites permettant la pratique, et à faciliter la formation des pilotes.

Ces 2 axes majeurs se traduisent par un budget dont 30 % environ sont dédiés aux espaces de pratique et 30 % à la formation.

Le CDVL74 a pour 2026 prévu un budget afin d'aider au financement de projets s'inscrivant dans la formation menant au DEJEPS et plus précisément pour la validation des UC1 et 2 du diplôme.

#### **Constat :**

1. Les projets DEJEPS peuvent permettre de revisiter les offres de formations notamment aux pilotes qui n'ont pas les moyens de s'offrir des stages et que les clubs ont du mal à prendre en charge.

Il semble en effet que les pilotes se forment de façon très variable et la plupart du temps irrégulièrement après leur « sortie de l'école ».

2. Certains publics n'ont pas accès aux pratiques du vol libre.

Ce constat est volontairement succinct car il devra être complété et précisé par le stagiaire en fonction du projet qu'il mènera. Des éléments concrets qui seraient produits en amont lui seront bien entendu communiqués.

#### **Objectif :**

Permettre l'accès au vol libre et/ou accompagner les pilotes du département dans leur progression technique, théorique, stratégique et non technique avec pour objectif principal de permettre à chacun de « voler heureux » par la mise en place d'actions favorisant la sécurité, le plaisir de voler et la performance.

#### **Éléments nécessaires pour solliciter l'aide du CDVL74:**

La commission formation du CDVL74 attribuera les aides en fonction du nombre de demandes et du budget voté lors de l'AG du 30 janvier 2026. Les éléments ci-dessous doivent tous être présentés.

Les conditions de réalisation, la qualité au regard des difficultés rencontrées, les analyses et les perspectives seront les critères d'appréciation du projet.

**Présenter les objectifs** par niveau de pilote ou types de publics **et le plan d'action** concret et réalisable en 2026 et après.

**Proposer des innovations pédagogiques et/ou des adaptations et/ou des partenariats nouveaux** en rapport avec le public concerné, notamment pour les publics faisant l'objet d'une approche spécifique.

**Les modalités d'évaluation de l'action** doivent prévoir de formaliser les progrès de chaque participant.

**Travailler en collaboration avec un club** du département 74 qui recevra l'aide du CDVL74.

**Produire des documents de présentation et de suivi.**

**Participer à l'encadrement de l'action** pour laquelle l'aide est sollicitée.

**Budget de l'action** : en annexe de la fiche de demande à remplir

Organisation et modalités de fonctionnement :

La fiche projet est à renvoyer au CDVL74 par mail à [formation@cdvl74.fr](mailto:formation@cdvl74.fr) au plus tard le 30 avril 2026

L'aide du CDVL74 prévue est de 400 € par projet et sera réglée sur facture une fois l'action engagée.

Moyens humains et budget :

Le financement des actions doit prévoir la participation des acteurs engagés et des bénéficiaires : pilotes, clubs, structures et la recherche de subventions ou sponsors.

**Le budget de chaque action sera présenté sur feuille de calcul charges/produits** incluant l'aide de 400 € du CDVL74.

La commission formation pourra réduire ou augmenter l'aide en fonction des projets, de leur nature et du nombre de demandes.

Accompagnement :

Ce travail entre dans le cadre de la convention ENSA, Club, Stagiaire et sera suivi avec un tuteur répondant aux exigences administratives.

Retour attendu :

Le dossier présenté à la certification du DEJPEPS sera transmis au CDVL74 accompagnée d'une synthèse (1 ou 2 slide max) qui sera présentée à l'AG du comité départemental.

## Présentation synthétique du projet

A ENVOYER AVANT LE 31 MARS 2026 à : [formation@cdvl74.fr](mailto:formation@cdvl74.fr)

Des documents peuvent être joints à la fiche

<b>TITRE du projet :</b>
<b>PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET : projet pédagogique et objectifs (max 1 page)</b>
Objectifs :
Projet pédagogique :
Ecole : présentation succincte et implication dans le projet
Tuteur :
Club(s) partenaire(s)
Organisation :
Modalités de suivi et d'évaluation :
Budget de l'action <i>A présenter en annexe sur un tableur.</i>